



Bruxelles, jeudi 6 février 2020

STRICTEMENT CONFIDENTIEL

**COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE
PROCÈS VERBAL DU COLLÈGE RÉUNI
DU JEUDI 6 FÉVRIER 2020**

Etaient Présents :

Monsieur Rudi VERVOORT

Président du Collège Réuni compétent pour la coordination de la politique du Collège Réuni

Monsieur Alain MARON

Membre du Collège Réuni compétent pour la politique de la Santé et la politique de l'Action sociale

Madame Elke VAN DEN BRANDT

Membre du Collège Réuni compétent pour la politique de la Santé et la politique de l'Action sociale

Monsieur Bernard CLERFAYT

Membre du Collège Réuni compétent pour les prestations familiales, la fonction publique, les finances, le budget, les relations extérieures et le contrôle des films

Monsieur Sven GATZ

Membre du Collège Réuni compétent pour les prestations familiales, la fonction publique, les finances, le budget, les relations extérieures et le contrôle des films

Monsieur Eric MERCENIER

Directeur de Cabinet du Président du Collège réuni

1 Approbation du Procès-Verbal de la réunion du 30 janvier 2020.
(COCOM-RV-0.6874)

Décision:

Accord.

2 Communication à l'Assemblée Réunie de la Commission communautaire commune des décisions du Collège Réuni du 30 janvier 2020
(COCOM-RV-0.6875)

Décision:

Accord.

Le Collège Réuni prend acte des décisions communiquées à l'Assemblée Réunie de la Commission communautaire commune.

La présente décision est de notification immédiate.

3 Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du Collège réuni de la Commission communautaire commune du 11 juin 2019 octroyant une subvention à l'asbl « Aidants Proches-Bruxelles » pour l'année 2019
(COCOM-AM-EV-48.6863)

Décision:

Accord.

Le Collège réuni :

- Approuve le projet d'arrêté modifiant l'arrêté du Collège réuni de la Commission communautaire commune du 11 juin 2019 octroyant à l'asbl « Aidants Proches-Bruxelles » un subside pour l'année 2019.

Le Collège réuni charge ses Membres, compétents pour la Santé et l'Action sociale, du suivi des présentes décisions, lesquelles sont de notification immédiate.

4 Rapport annuel d'activités de la Commission d'autorisation d'usage à des fins thérapeutiques - 2019
(COCOM-AM-EV-48.6864)

Décision:

Accord.

Le Collège réuni :

- Prend acte du rapport annuel 2019 de la CAUT.

Le Collège réuni charge ses Membres, compétents pour la Santé et l'Action sociale, du suivi des présentes décisions, lesquelles sont de notification immédiate.

Le Secrétaire,

Eric MERCENIER